

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°108/2023: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Lieu Accueil Enfants Parents pour l'année 2024

Virginie AGNIEL précise que le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Petite Envoyée » a ouvert ses portes en novembre 2016 sur la commune de Sauve.

En 2017, deux antennes supplémentaires ont été activées à Saint Hippolyte du Fort, dans les locaux de l'ancien office de tourisme et à Lédignan, dans les locaux de la salle des Lavoirs.

Depuis Octobre 2021, sur la commune de St Hippolyte du Fort, le LAEP itinérant ouvre ses portes 1 fois par semaine avec autorisation de la CAF du Gard.

En novembre 2022 avec autorisation de la CAF, une nouvelle antenne du LAEP itinérant ouvre sur la commune de Quissac, à l'Espace Enfance Jeunesse situé place des arènes, à raison de 2 séances par mois.

Les objectifs de ce lieu sont les suivants :

- Conforter la relation Enfants-Parents en accompagnant les parents dans les différents stades de développement de l'enfant.
- Rompre et prévenir l'isolement des parents, en particulier au sein des familles monoparentales, des parents en congé parental ou sans emploi.
- Favoriser la socialisation de l'enfant en lui proposant un cadre qui favorise l'autonomie en vue de préparer l'entrée en crèche ou en école maternelle.
- Prévenir les troubles de la relation enfants-parents en observant les différentes attitudes et réactions des enfants et des familles dans un milieu neutre adapté aux jeunes enfants tel que le LAEP.
- Conforter le parent dans son rôle en le soutenant dans les difficultés qu'il rencontre.

Elle indique que pour mener à bien cette opération il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 800 € auprès du Conseil Départemental du Gard sur la base du budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Autres Services Extérieurs : Honoraires	11 000€	CD 30	4 800 €
Autres Services Extérieurs : Personnel Extérieur	8 500€	CAF du Gard	9 780 €
Charges de personnel	4 000€	CCPC	11 420 €
Services Extérieurs	2 500€		
Total	26 000€	Total	26 000€

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant la nécessité de développer du Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le territoire de la
Communauté de communes du Piémont Cévenol.
Considérant le budget prévisionnel 2024 du LAEP La Petite Envolee,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2024 du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Petite Envolee
comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Autres Services Extérieurs : Honoraires	11 000€	CD 30	4 800 €
Autres Services Extérieurs : Personnel Extérieur	8 500€	CAF du Gard	9 780 €
Charges de personnel	4 000€	CCPC	11 420 €
Services Extérieurs	2 500€		
Total	26 000€	Total	26 000€

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention d'un montant de 4 800 € ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :